



SECTION
DEL'
INDRE
ET LOIRE

SECTION F.O.-DGFIP 37

DDFIP INDRE ET LOIRE
94 Boulevard Béranger
37 032 TOURS CEDEX 1
Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26

Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr
Site de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/>

Compte rendu du CHS-CT du 19 décembre 2019

(suite à la séance plénière convoquée le 12/12/2019 qui n'a pu se tenir, les conditions de quorum n'étant pas remplies)

1. Présentation du comité et de son fonctionnement – pour information ;
2. Validation du règlement intérieur du CHSCT – pour avis ;
3. Election du secrétaire du CHSCT ;
4. Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 19 octobre et 20 décembre 2018 – pour avis ;
5. Actualités de l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) ;
6. Actualités du médecin de prévention ;
7. Examen et suivi des signalements RPS ;
8. Suivi des fiches du registre dématérialisé CHSCT ;
9. Exécution du PAP 2019 ;
10. Crédits alloués et actions inscrites au budget CHSCT 2019 ;
11. Questions diverses

1. Présentation du comité et de son fonctionnement – pour information ;

Composition du CHSCT d'Indre et Loire :

L'Administration est représentée par :

M. POURQUIER Thierry (Président de l'instance) et **M. ROUSSEAU Laurent**

Les personnels sont représentés par :

Pour la **CGT** : **Mme Séverine MANDEREAU** (titulaire) et **Mme VERGEZ-BERTHIER Nathalie** (suppléante)

Pour **Solidaires Finances Publiques** : **Mme CLAURE Françoise** (titulaire) et **Mme CONEJERO Géraldine** (suppléante)

Pour **FO DGFIP** : **M. MEUNIER Christophe-André** (titulaire) et **M. BREGEGERE Philippe** (suppléant)

Pour **CFDT Finances Publiques** : **Mme DUFAUD Isabelle** (titulaire) et **Mme BAILLUS Catherine** (suppléante)

Médecin de prévention :

Dr BIZOUARNE Christine

Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) :

M. BOCQUILLON Jean-Pierre

Assistante de Prévention :

Mme LEMOINE Agnès

Secrétaire Animateur du CHSCT :

M. METAY Bruno

2. Validation du règlement intérieur du CHSCT – pour avis ;

Présentation du règlement intérieur du CHSCT de février 2019 qui fixe les conditions de fonctionnement du CHSCT 37

Aucune modification du règlement par rapport à celui qui s'appliquait jusqu'à présent.

votes :

FO DGFIP : POUR

CFDT FINANCES PUBLIQUES : POUR

3. Election du secrétaire du CHSCT ;

Historiquement, en Indre et Loire, le secrétaire est issu de l'organisation syndicale ayant obtenu le plus grand nombre de voix aux dernières élections professionnelles.

En l'absence de toutes les OS, ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion plénière.

4. Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 19 octobre et 20 décembre 2018 – pour avis ;

Les PV sont approuvés à l'unanimité

5. Actualités de l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) ;

L'ISST est absent.

Les sujets qu'il devait aborder :

- la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail
 - le guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments
 - le guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets
- le seront lors d'une prochaine séance.

6. Actualités du médecin de prévention (MDP) ;

Le Dr BIZOUARNE est absente.

Nous pouvons cependant vous faire part des éléments qu'elle nous avait communiqués en amont pour préparer ce CHSCT :

Elle nous a rejoint le 1^{er} sept 2018 et est présente les mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

Rappel sur l'obligation d'une visite médicale :

- annuelle pour les agents dont le poste de travail est répertorié dans la liste des risques professionnels soumise chaque année au CHSCT ; si présence d'une pathologie particulière ou d'un handicap.
- ponctuelle pour les femmes enceintes ; retour de CLM-CLM ; reprise à mi-temps thérapeutique
- quinquennale pour les autres agents

Le MDP peut également être consulté à la demande des agents

Présentation du rapport annuel d'activité 2018 :

- 45 consultations effectuées
- visites postes de travail : 62 demandes d'aménagement (dont 56 d'ordre matériel, 2 relatives au rythme de travail, 1 proposition d'affectation sur un autre poste et 3 dossiers de demandes de prestations individuelles CRIPH)
- Formation professionnelle suivie (« gestes et soins d'urgence » niveau 2 et formation préventielle

7. Examen et suivi des signalements RPS ;

10 signalements en 2019 dont 2 ont fait l'objet d'une plainte et 1 qui a fait l'objet d'une saisine du Procureur de la République.

3 lettres de mises en garde ont été envoyées

3 lettres de soutien ont été envoyées à l'agent

La personne coupable des dégradations matérielles le 29 juillet à l'accueil du Champ Girault a été condamné à de la prison avec sursis, des heures de travail d'intérêt général et au remboursement des éléments matériel endommagés.

La Direction précise son intention de réagir au plus vite pour soutenir l'agent ayant effectué un signalement.

La fiche de signalement est envoyée au médecin de prévention et à l'assistante sociale afin de leur permettre de juger si elles doivent rencontrer l'agent ou pas.

La Direction entend repenser la présentation des fiches de signalement et les rendre plus accessibles.

Ce sujet avait déjà été évoqué en CHSCT, nous attendons de voir les propositions de la Direction. Nous soulignons que si les dix signalements formulés ne concernent que des « incivilités » exprimées par des usagers envers nos collègues, des situations conflictuelles entre collègues (avec ou sans relation hiérarchique) peuvent aussi exister. Un point d'information devrait être présenté lors d'une prochaine réunion des chefs de service.

8. Suivi des fiches du registre dématérialisé CHSCT :

Les demandes exprimées sur le registre dématérialisé sont reprises en séance et les réponses apportées sont en ligne.

4 demandes portent sur la réorganisation de l'accueil au Champ Girault. Une réunion avec les responsables concernés (accueil + Sip TRS SUD-EST et NORD-OUEST) s'est tenue le 10 décembre.

Outre les interventions sur le Registre, une organisation syndicale a formulé un droit d'alerte sur ce sujet. Nous soulignons la récurrence de ce sujet.

La Direction a décidé de mettre fin à la structure «Accueil du CDFiP de Tours Champ-Girault » mise en place très récemment pour la réintégrer au sein du SIP de TOURS Sud-est.

L'actuel responsable de l'accueil devrait donc être remplacé par l'inspectrice divisionnaire CN actuellement en poste à la cellule « audit » (ils échangeraient, en fait, leur fauteuil).

NB : 7 responsables différents depuis la fusion en 2011 au rez-de-chaussée du Champ Girault !

Ce retour en arrière qui sera présenté au CTL du 7 janvier prochain nous laisse perplexe quant à son efficacité pour le futur. En effet, cela ne fonctionnait pas avant, pourquoi cela fonctionnerait après !! Malgré le PAS, la suppression programmée de la TH et la généralisation de la réception sur rendez-vous...

Outre cette refonte structurelle, la Direction souhaite que les agents d'accueil soient répartis en deux équipes pour « garantir » leur plage horaire de la pause déjeuner.

Par ailleurs, le Registre a été enrichi de requêtes relatives aux odeurs de peinture lors des travaux réalisés sur les portes palières sur le site du Champ Girault.

Une fiche technique de la peinture utilisée a été envoyée à l'ISST pour recueillir sons avis.

Lors du GT de ce CHSCT, on nous a précisé que les travaux faits, le sont dans le cadre d'un marché régional et que la fiche des produits utilisés est conforme aux normes environnementales.

9. Exécution du PAP 2019 :

22 mesures concernent essentiellement des locaux.

Des formations (4 actions du PAP) n'ont pu être dispensées, fautes de stagiaires.

Par ailleurs, concernant les traces d'humidité sur la plinthe et le mur du service de la Stratégie et du Contrôle de Gestion (point n°5 du PAP), la direction pensait avoir résolu la cause du problème en remplaçant une gouttière extérieure. Il n'est est rien.

Une entreprise sera sollicitée pour expertiser les lieux afin de déterminer la cause de ces infiltrations pour, dans un premier temps, engager les travaux pour y mettre fin, et, dans un second temps, de repeindre les zones touchées.

Sur le parking du site de Chinon (point n°8 du PAP), subsiste toujours des zones où l'eau stagne ce qui peut entraîner, avec des températures négatives, un risque de verglas et donc de chutes. Il s'agirait d'un problème de drainage. Il est envisagé de remettre du sable pour remédier au problème. À suivre...

A Ligueil (point n°9 du PAP), la communauté de communes a été saisie pour effectuer une intervention sur le lieu de passage également utilisé par les assistances maternelles pour accéder au bâtiment mitoyen.

10. Crédits alloués et actions inscrites au budget CHSCT 2019 :

99,75 % du budget engagé.

Seuls 16,34 € n'auront pas été consommés au titre de l'exercice 2019.

Information communiquée lors du GT préparatoire de ce CHSCT : Le budget a financé un chariot (dans le cadre du PAP) qui 'apporte pas la solution au problème qu'il devait résoudre. Il sera donc repris par le fournisseur.

Le contrat prévoyait l'application d'une décote en cas de reprise. Elle devra donc être quantifiée pour connaître le solde financier de cette opération afin de financer une nouvelle acquisition.

11. Questions diverses

- Les arceaux acquis par le CHSCT devraient être enfin posés après avoir déterminé leur emplacement

D'autres seraient envisagés pour être installés sur le site Béranger : difficulté de trouver un endroit sans « sacrifier » une place de parking.

- Problème au SIP d'Amboise au niveau des dalles au sol (1^{er} et 2^{ème} étages), avec présence de poussière blanche, les agents craignaient pour leur santé s'il s'agissait d'amiante.

BIL a demandé une expertise (analyse de l'air et avec des lingettes sur le sol) la semaine 50 pour déterminer s'il s'agit d'amiante ou pas. Les conclusions sont rassurantes et la Direction a envoyé un courriel aux agents du sites pour les rassurer.

Il n'y a aucune dangerosité ; les dalles concernées seront toutefois recouvertes d'une résine pour les stabiliser et la situation sera gérée de manière globale quand les travaux seront engagés dans le cadre de la restructuration consécutive à la géographie revisitée.

- Nous avons demandé quel était le bilan du télétravail en Indre et Loire cette année et quand une communication sera faite pour que les agents intéressés en 2020 puissent postuler.

Le Président de séance nous informe avoir répondu à notre attente en ayant validé une publication sur Ulysse 37 concernant ce sujet (effectivement la mise en ligne est datée du 19/12).

- Nous avons interrogé le Président pour connaître sa position sur le travail à distance : Le Président y est opposé, mais des circonstances peuvent permettre d'y recourir (au cas par cas de manière ponctuelle)

- Nous sommes intervenus pour que les services du site Béranger qui ont fait l'objet d'une installation ou d'une réinstallation fassent l'objet d'une attention particulière de la part de la Direction afin de recenser les éventuels besoins d'aménagement. Le Président s'y est engagé. À suivre...

Nous rappelons à nos collègues qu'ils peuvent/doivent saisir Registre dématérialisé (Ulysse 37) pour poser requêtes.

Nous espérons pouvoir organiser des visites CHSCT de ces différents services quand toutes les OS seront présentes lors d'une prochaine réunion plénière.

Enfin, le Président est intervenu :

- pour préciser que le Centre de contact sera bien créé au 01/09/2020 sur le site de l'ESI.

À ce jour, il serait composé d'une trentaine de personnes qui pourraient être opérationnelles pour l'échéance de TH (15/11). La Direction locale souhaiterait que le nombre d'agents de ce service atteigne 50 personnes.

- Pour nous informer que les discussions étaient toujours engagées avec les élus pour mettre en place la géographie revisitée (ex création d'une issue de secours sur le site de Joué les Tours).

La probabilité d'avoir 3 Services de Gestion Comptable (LOCHES-CHINON et JOUE LES TOURS) est très forte, avec 2 SIE (Tours et Amboise) et 3 SIP (Tours, Chinon et Loches). Reste à définir les communes rattachées à ces différentes entités.

Joué les Tours pourrait récupérer la gestion des amendes.

Le Président souhaite engager les travaux des futures structures au plus vite (dès janvier) afin que les agents arrivent dans un cadre de travail opérationnel.

La logique « poste absorbé » / « poste absorbant » devrait s'appliquer, car la gestion de ces rapprochements serait facilitée contrairement à la création d'une nouvelle structure.

Vos représentants FO Finances: Philippe BREGEGERE et Christophe-André MEUNIER